

## **Le "non" en demi-teinte du Conseil national d'éthique aux mères porteuses**

Par Anne Vidalie, publié le 07/05/2010 à 17:08

**Le Conseil national d'éthique a rendu un avis défavorable à la légalisation de la gestation pour autrui. Mais sept de ses membres, dans une note annexe, se sont exprimés en faveur d'une expérimentation étroitement encadrée. L'un d'eux, le Professeur Claude Sureau, gynécologue et obstétricien, s'explique.**

### **Les débats ont-ils été animés entre les vingt membres du Conseil national d'éthique?**

Tant qu'il s'est agi de recenser les avantages et les inconvénients de la gestation pour autrui (GPA), notre démarche collective est restée consensuelle. En revanche, nous avons divergé sur l'avis officiel. La majorité d'entre nous s'est prononcée en faveur d'un "niet" sans nuance, s'alignant ainsi sur les positions d'ores et déjà affichées [par l'Académie de médecine, le Conseil d'Etat](#) et [la mission parlementaire d'information sur la révision des lois de bioéthique](#).

### **Pourquoi avoir rendu public un avis divergent?**

Sept individus marginaux, un peu bizarres, dont je fais partie, ne se reconnaissent pas dans cette opposition radicale à la GPA. Nous ne disons pas non plus que nous sommes favorables à une libéralisation sans conditions. En revanche, il nous semble utile et souhaitable de lancer ce qu'on appelait naguère une "expérimentation éthique". On l'a bien fait voilà trente ans pour les dons de gamètes! Cette expérimentation serait réservée aux embryons issus des gamètes des deux parents - ce qui exclut le recours à un don de sperme ou d'ovocyte. Certains pays ont mis en place des expérimentations, dans des cadres assez différents: la Grèce, où la filiation des parents biologiques est établie dès la grossesse, la Grande-Bretagne, où ils doivent attendre six mois après l'accouchement.

### **L'éventualité d'une expérimentation [a été étudiée et rejetée par l'Académie de médecine](#), dont vous faites également partie...**

C'est vrai. Mais la minorité qui y était favorable a tout de même recueilli une trentaine de voix sur quatre-vingt-deux. C'est une forte minorité. Comme au Conseil national d'éthique, où nous étions sept sur vingt. Nous souhaitons avant tout que la réflexion se poursuive. Des couples souffrent de ne pouvoir avoir un enfant. On peut en aider certains. Faisons-le et voyons ce qui se passe.

### **L'avis des dissidents**

"Les signataires de cette note annexe (...) sont conscients des risques et des excès pouvant résulter de l'instauration non encadrée d'une telle pratique médicale. Cependant, ils sont particulièrement sensibles au drame humain que représente pour certains couples le fait de pouvoir obtenir des embryons avec leurs propres gamètes, sans avoir la possibilité de faire mener par la mère "d'intention" la grossesse à son terme, faute d'utérus (...) Il nous paraît légitime, au sein des multiples facettes de la procréation médicalement assistée, de laisser une porte ouverte à une telle procédure.

Il nous apparaît, de plus, que le maintien de la prohibition et ses conséquences sur l'établissement de la filiation juridique, vont à l'encontre de l'intérêt supérieur de tous les enfants qui continueront de naître grâce à une GPA pratiquée dans des pays où elle n'est pas illégale et où les couples français qui en ont les moyens continueront de se rendre.

Nous exprimons le vœu que la GPA, strictement encadrée de façon à préserver la dignité et la sécurité de tous les protagonistes impliqués, soit prévue, à titre dérogatoire, dans la loi, à l'occasion de sa future révision. Nous souhaitons aussi qu'une telle mesure dérogatoire soit nécessairement accompagnée d'une étude prospective permettant d'en évaluer les conséquences."

**Michaël Azoulay, Joëlle Belaisch-Allart, Claude Burlet, Danièle Siroux, Dominique Stoppa-Lyonnet, Claude Sureau, Bertrand Weil**